Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220922-D20220904-DE

Accusé certifié exécutoire

#### Réception par le préfet : 03/10/2022

# OMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

#### Délibération N°20220904

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

#### Étaient Présents :

Date de convocation 12 septembre 2022

FLAMENT Dominique, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy,

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, DARROY Claude,

Date d'affichage 12 septembre 2022

ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Nombre de conseillers

Étaient excusés :

En exercice: 42

M. BOSNYAK Yvan

Présents:

M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER

29 Votants: 37

M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Jean-Luc CHABILLANT

M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD

M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Éléonora STERBA

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAŸ Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Aris GUIBERT

M. PLUT Jean-Claude M. POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean-Pierre MARIAIS Mme MENU Catherine donne pouvoir à Françoise HAUSSON

Mme PRIEUR Sergine

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET:** 

## COWORKING DE BESSE SUR BRAYE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Vu la délibération n°20210304 du 26 mars 2021 entérinant, l'acquisition d'un bâtiment de bureaux sur la commune de Bessé sur Braye, situé 15 rue du 11 novembre.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, le projet de création de l'aménagement d'un bâtiment coworking à Bessé sur Braye. Il informe que ce projet peut bénéficier d'une aide du Département de la Sarthe. Il s'agit d'une subvention d'investissement à hauteur de 50% des dépenses HT plafonnée à 25 000€ pour l'équipement en matériels numériques et/ou les travaux d'aménagement numérique.

### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT	en euros	RECETTES	en euros
Maitrise d'œuvre	11 965,00 €	Département	25 000,00 €
		(Coworking de proximité)	
Travaux	73 521,48 €	Communauté	68 877,90 €
		de communes	
Frais d'appel d'offre	684,90 €	Comité Urgence Territoire	164 000,00 €
SPS	1 040,00 €		
Diagnostic	1 880,00 €		
Etudes de sol			
Mobilier et équipement	33 550,00 €		
Frais divers	1 666,67 €		
Taxes	*		
Acquisition	133 619,85 €		
TOTAL	257 877,90 €	TOTAL	257 877,90 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide auprès du Département de la Sarthe.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 septembre 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE

10, Rue Saint-Pierre 72120 SAINT-CALAIS